



BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « régie d'action sociale »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « régie d'action sociale »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « régie d'action sociale »	4
2.2 La dette du budget annexe « régie d'action sociale »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « régie d'action sociale »	6
4. La section de fonctionnement du budget annexe « régie d'action sociale »	7
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « régie d'action sociale »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « régie d'action sociale » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section de fonctionnement : 12 197 K€
- ✓ en section d'investissement : 75 K€

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D’ACTION SOCIALE »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « REGIE D’ACTION SOCIALE »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution BP	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	3 035	12 331	12 197	-134	-1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	2 988	12 086	12 125	39	0%
Epargne de gestion courante (EBG)	47	245	73	-173	-70%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	2%	2%	1%		
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	47	172	73	-99	-58%
Taux d'épargne de gestion	2%	1%	1%		
<i>Recettes réelles</i>	3 035	12 331	12 197	-134	-1%
<i>Dépenses réelles</i>	2 988	12 159	12 197	38	0%
Epargne brute (EBE)	47	172	0	-172	-100%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	2%	1%	0%		
Epargne nette (ENE)	47	172	0	-172	-100%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	2%	1%	0%		

Le budget annexe ayant un équilibre financier assuré par une participation du budget principal et l'amortissement de l'actif étant limité, les épargnes ont en conséquence un niveau faible.

Le tableau relatif aux épargnes a une pertinence limitée au regard de l'activité de ce budget annexe.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D’ACTION SOCIALE »

Sans objet.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « régie d'action sociale » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Variation volume de l'autorisation de programme 2025	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2024	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	30 K€	10 K€	0	30 K€	2 K€	80%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	149 K€	0	89 K€	13 K€	8 K€	75%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	210 K€	100 K€	0	139 K€	65 K€	66%
TOTAL		389 K€	110 K€	89 K€	182 K€	75 K€	69%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 389 K€.

Ce volume se décline en 3 autorisations de programme respectivement dédiées au parc automobile, à la logistique et à l'informatique.

Les nouveaux investissements 2025 s'inscrivent dans la continuité de la mise en place de la régie d'action sociale dont le périmètre a été élargi à l'ensemble de la Métropole au 1^{er} janvier 2024 (achat de mobilier, matériel informatique, logiciel, fournitures, véhicules etc...).

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024/2025 %
Recettes réelles	3 035	12 331	12 197	-1%
Recettes de gestion courante	3 035	12 331	12 197	-1%
013 - Atténuations de charges	23	4	11	192%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	338	1 349	1 186	-12%
74 - Dotations et participations	2 655	10 604	10 921	3%
75 - Autres produits de gestion courante	19	374	80	-79%
Total recettes de fonctionnement	3 035	12 331	12 197	-1%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total recettes de fonctionnement cumulées	3 035	12 331	12 197	-1%

Pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 12 197 K€, en baisse de 1% par rapport au total voté 2024, principalement liée à la participation versée par le budget principal.

Cette variation de recettes résulte :

- ✓ D'une baisse (-12%) des produits des services liés aux prestations proposées par la régie d'action sociale. Cette variation s'explique par une hausse de la participation financière de la Métropole pour l'activité voyage proposée aux agents. La participation de la Métropole augmentant de 40 à 50 %, cela se traduit par une contraction des recettes issues de la participation des agents ;
- ✓ D'une augmentation de la participation d'équilibre du budget principal (au chapitre 74) – dotations et participations (+3%) permettant d'équilibrer le budget en section de fonctionnement ;
- ✓ Et d'une diminution des autres produits de gestion courante principalement liée à de moindres versements des titres restaurants périmés par la société Pluxee (anciennement Sodexo) en raison de la dématérialisation.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024/2025 %
Dépenses réelles	2 988	12 159	12 125	0%
Dépenses de gestion courante	2 988	12 086	12 125	0%
011 - Charges à caractère général	2 246	8 196	8 628	5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	627	1 528	1 150	-25%
65 - Autres charges de gestion courante	115	2 361	2 346	-1%
Autres dépenses de fonctionnement	0	73	0	-100%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations		73		-100%
Dépenses d'ordre	16	16	16	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16	16	16	0%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	3 004	12 175	12 141	0%
023 - Virement à la section d'investissement	31	156	57	-64%
Total dépenses de fonctionnement	3 035	12 331	12 197	-1%

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 12 125 K€ (contre 12 159 K€ votés en 2024).

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ +5% pour les charges à caractère général notamment liée à la pérennisation de l'enveloppe culture mise en place en septembre 2024. Pour rappel, les prestations proposées aux agents de la Métropole sont les participations vacances, la prise en charge des hébergements, les voyages, les chèquiers cadeaux, l'arbre de Noël) ;
- ✓ -25% pour les charges de personnel liées à la régularisation d'affectations d'agents entre le budget principal et le budget annexe « régie d'action sociale » et à la finalisation des recrutements sur le budget annexe. Sur le premier point cela s'est traduit par la réaffectation de 7 agents ayant vocation à être imputés sur le budget principal, et sur le second point par la stabilisation des effectifs de la régie à 20 agents répartis sur les quatre sites d'implantation ;
- ✓ Des autres charges de gestion courante à 2 346 K€, qui comprennent : l'aide aux enfants et jeunes handicapés pour les moins et plus de 20 ans, les chèques emploi service universel et chèques vacances, les prises en charges liées aux actions de secours d'urgence et aux frais d'obsèques.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024/2025 %
Dépenses réelles	50	182	75	-59%
Dépenses d'équipement	32	182	75	-59%
Total des opérations d'équipement	32	182	75	-59%
Dépenses financières	18	0	0	0%
27 - Autres immobilisations financières	18	0	0	0,00
Dépenses d'ordre	0	0	0	0%
Total dépenses d'investissement	50	182	75	-59%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total dépenses d'investissement cumulées	50	182	75	-59%

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 75 K€ et concernent les besoins suivants :

- +65 K euros pour le matériel informatique et logiciel de gestion de la régie d'action sociale (Dionos) ;
- +8 K euros pour la logistique (matériel bureau) ;
- +2 K euros pour les dépenses afférentes au parc automobile.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024/2025 %
Recettes réelles	22	10	2	-76%
Recettes financières	22	10	2	-76%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0	5	2	-52%
27 - Autres immobilisations financières		5	0	-100%
Recettes d'ordre	16	16	16	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16	16	16	0%
Total recettes d'investissement hors virement	16	26	18	-29%
021 - Virement de la section de fonctionnement	31	156	57	-64%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total recettes d'investissement	47	182	75	-59%

Pour 2025, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 2 K€, en baisse de 8K€ par rapport au voté 2024.

Dans le détail :

- ✓ Les recettes d'investissement dû à la prévision du FCTVA s'élèvent à 2 K€ en 2025. Pour rappel, le FCTVA calculé est basé sur les mandats émis en exercice n-2 ;
- ✓ L'autofinancement en diminution de -64% passant de 156 K€ à 57 K€ en 2025, l'année 2024 ayant été marquée par d'importantes dépenses d'équipements.
- ✓ La fin en 2024 du remboursement des prêts aux personnels accordés par l'ancien comité des œuvres sociales de Martigues.